



Rimouski, 26 avril 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Sujet : **Publicité du Regroupement diocésain pour la sauvegarde de la Cathédrale**

(cf. *L'Avantage* 26 avril 2017, page 28)

L'Archevêché de Rimouski et l'Assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Germain tiennent à aviser la population que la publicité du Regroupement diocésain pour la sauvegarde de la Cathédrale parue dans la livraison du mercredi 26 avril du journal *L'Avantage* de Rimouski n'engage que les auteurs de cette publicité.

Par ailleurs, la démarche de ce regroupement n'a reçu ni l'appui de l'Archevêché de Rimouski, ni celui de l'Assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Germain.

Merci de votre compréhension.

-0-

Source : Ginette Larocque, agente de communications

418 723-3320 suite 110